

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 152
N° 4 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 27
no Me 2003

IMPRIMERIE OFFICIELLE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61 - B.P. 117 - 98713 PAPEETE

S O M M A I R E

Philippe
MACHENAUD-JACQUIER

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES	Pages
EXTRAITS	
Arrêté n° 625 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 18-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.	112
Arrêté n° 626 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 19-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003	112
Arrêté n° 627 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 12-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.	112
Arrêté n° 628 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 13-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003	112
Arrêté n° 629 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 18-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.	112
Arrêté n° 630 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la délibération n° 19-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003	112
Arrêté n° 631 CM du 24 mai 2003 portant approbation de la convention et ses neuf annexes entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.	112

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : CPS0301059AC

Par arrêté n° 625 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 18-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301060AC

Par arrêté n° 626 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 19-2003 CA du 19 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301061AC

Par arrêté n° 627 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 12-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301062AC

Par arrêté n° 628 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 13-2003 CA.RNS du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301063AC

Par arrêté n° 629 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 18-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française.

NOR : CPS0301064AC

Par arrêté n° 630 CM du 24 mai 2003.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 19-2003 CG.RST du 23 mai 2003 relative à la convention tarifaire transitoire applicable aux actes professionnels exécutés par les docteurs en médecine les 10 et 11 mai 2003 et pendant la période du 14 au 24 mai 2003.

NOR : CPS0301065AC

Par arrêté n° 631 CM du 24 mai 2003.— La convention et ses neuf annexes (de I à IX), signées le 24 mai 2003, entre la Caisse de prévoyance sociale et le syndicat des médecins libéraux de la Polynésie française sont approuvées.

